

Sainte-Jalle

Conseil municipal du 28 janvier 2017 - 08h30

Présents : Antoine Ivarnes, Eric Armand, Frédéric Roux, Yves Nicolas, Christine Fossion, Denis Teste, Jean-Charles Fournon, Laurence Cocquet

Pouvoir(s) :

Absent(s) : Nadège Rancon, Sylvie Recordier

Secrétaire de séance : Frédéric Roux

Ajout à l'ordre du jour :

Don de M. Jottay.

Monsieur Jottay exploite les terres autour de la station d'épuration et en échange de quoi, il fait don à la mairie d'un montant de 70€.

Le don est accepté à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

Transfert de la compétence PLU à la communauté de Commune des Baronniees en Drôme Provençale,

C'est une compétence qui revient de droit aux communautés de communes sauf si un nombre suffisant de communes s'y oppose. Beaucoup de communes n'ont pas encore de PLU. La communauté de commune n'est pas encore prête à prendre cette compétence.

Le vote est reporté au prochain conseil municipal après avoir collecté plus d'informations sur le sujet.

Transfert de la compétence Eclairage Public au SDED

Un diagnostic complet de notre éclairage public va être fait. Les investissements réalisés par le SDED seront remboursés à concurrence de 10€ par habitant et par an. Le SDED prendra en charge le coût de l'électricité et refactureront au prix coutant à la commune. Le coût de l'électricité pour la commune sera moindre. L'entretien des points lumineux coûtera à la commune 12€ par points et par an. Le transfert de la compétence Eclairage Public au SDED est voté à l'unanimité

Adoption du Rapport du Prix et de la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2014

Le RPQS est adopté à l'unanimité afin d'être validé sur le site Internet ;

Convention pour conserver la sirène RNA

Le conseil souhaite conserver la sirène à l'unanimité.

Contrat de location du local de l'ancienne Poste

Audrey LECA souhaite louer le local pour y installer un salon de coiffure. Le contrat dérogatoire d'une durée de un an au prix mensuel de 150€ est voté à l'unanimité.

Choix du candidat à la gestion du camping et Convention de DSP

Le dossier de la seule candidate à la gestion du camping, Annie Eysseric, a été étudié par la commission. Pour la nouvelle convention de 4 ans, nous proposons de lui faire cadeau de la commission de 1,5% sur le chiffre d'affaire.

D'autre part, la mairie s'engage à effectuer les travaux nécessaires dans le bloc sanitaires et à veiller à ce que le robot de la piscine fonctionne.

Le choix du candidat et la signature de la convention de DSP sont votés à l'unanimité.

Avenant au contrat de DSP avec le ROMANO

L'avenant au contrat de DSP avec le ROMANO avec une réduction de 2.000€ pour cette année, répartis en février et mars est voté avec une voix contre, une abstention et six voix pour.

Questions diverses

Il n'y a pas de trottoir devant la maison « Arnavon ». Ce problème sera étudié prochainement dans le cadre de la commission « Vie au village ».

La tonnelle de Mme Aquadro est régulièrement accrochée par des camions. Le responsable de la DDE est venu sur les lieux et la tonnelle dépasse la mesure réglementaire. Il est proposé au propriétaire de réduire la profondeur de la tonnelle et mettre en place des quilles à l'aplomb de la tonnelle.

Les permis de construire et déclarations préalables sont présentés.

Une brève explication sur le projet d'adduction de sécurisation en eau potable est faite.

La conduite du captage du Poët est à nouveau obstruée. En octobre, la construction d'un cabanon a débuté à 1m50 de la conduite. A 150m du captage, l'eau ne coule pas plus que la grosseur d'un pouce alors qu'au captage, elle coule comme le poing. Nous attendions que le cabanon soit achevé pour entreprendre les travaux. Un accord de principe a été convenu et les travaux pourront démarrer dans 15 jours. Pour parer au plus pressé, les fontaines sont coupées. Le conseil municipal propose d'effectuer les travaux avant ces 15 jours si Entreprise Brun est disponible.

Il y a eu un risque de fermeture d'une classe. Une réunion a eu lieu avec l'inspecteur et cette année, les classes seront maintenues. Cela sera revu pour l'année prochaine même si nous ne sommes pas en haut de la liste.

Nous avons constaté que Françoise Bettex n'a jamais fait parvenir sa demande de mise à la retraite par courrier. Jusqu'à la fin de l'année 2016, elle était encore en arrêt maladie. En début d'année, elle a soldé ses congés. La lettre de demande de mise à la retraite nous est enfin parvenue avec arrêt effectif au 1^{er} juillet 2017. Nous sommes donc tenus de la rémunérer jusqu'à cette date.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil clôt ses travaux à 11h15

Christine Fossion